

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

***REFECTION D'UNE ROUTE FORESTIERE REVETUE
EN FORÊT COMMUNALE DE BACCARAT***

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**SELON L'ORDONNANCE 2015-899 DU 23 JUILLET 2015
ET LES ARTICLES 27 ET 34 DU DECRET 2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS**

REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le LUNDI 29 AOUT 2016 à 12 HEURES

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1. – Identification - nom et adresse officiels de l'acheteur public – Maître d'Ouvrage :

COMMUNE de BACCARAT

2, rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT

03.83.76.35.39

marie-claire.divoux@ville.baccarat.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire de la commune de BACCARAT

2. – Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées :

a) Informations complémentaires à caractère technique auprès du Maître d'Oeuvre :

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence départementale Meurthe-et-Moselle

5, rue Girardet – CS 65219

54052 NANCY Cédex

Téléphone : 03.83.17.74.40

Télécopieur : 03.83.35.37.25

Courrier électronique : ag.meurthe-et-moselle@onf.fr ou service-travaux.54@onf.fr

Correspondant : Mme Marie-Amélie RODDE – 03.83.17.74.33 – 06.16.30.75.99 – marie-amelie.rodde@onf.fr

b) Informations complémentaires à caractère administratif auprès du Maître d'Ouvrage :

COMMUNE de BACCARAT

2, rue Adrien Michaut - 54150 BACCARAT

03.83.76.35.39

marie-claire.divoux@ville.baccarat.fr

(cette adresse ne peut être utilisée que pour les demandes de dossier et d'informations complémentaires, et non pour la remise de candidature ou d'offre)

3. - Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence départementale Meurthe-et-Moselle

5, rue Girardet – CS 65219

54052 NANCY Cédex

Téléphone : 03.83.17.74.40

Télécopieur : 03.83.35.37.25

Courrier électronique : ag.meurthe-et-moselle@onf.fr ou service-travaux.54@onf.fr

Correspondant : Mme Marie-Amélie RODDE – 03.83.17.74.33 – 06.16.30.75.99 – marie-amelie.rodde@onf.fr

4. - Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées :

COMMUNE de BACCARAT

2, rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT

5. - Type d'acheteur public :

Collectivité territoriale

SECTION II – OBJET DU MARCHÉ

1. - Description :

1.1 - Type de marché :

Marché d'exécution de travaux de réfection de 2200 mètres de la route forestière revêtue du ruisseau Saint-Pierre en forêt communale de Baccarat (bois de la Moncelle).

1.2 - Détail des lots :

Le présent marché est un marché de travaux, passé en application des articles 27 et 34 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché n'est pas alloti conformément à l'article 12 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics. L'exécution des prestations ne peut être scindée en lots séparés pour des raisons techniques. Par conséquent ces travaux sont constitués d'un lot unique

1.3 - Description du marché :

- Caractéristiques principales : (attention : les quantités exprimées sont estimatives)

Réfection d'une route forestière revêtue (largeur : 3 mètres) sur une longueur de 2200 mètres:

- Arasement des accotements (2*2200 mètres)
- Arasement du bourrelet central (2200 mètres)
- Traitement des nids de poule : nettoyage, bouchage avec une grave 0/20 ou 0/31,5, compactage ; mise en œuvre d'une émulsion de bitume et gravillons (1500 m²)
- Nouveau revêtement ESU : bicouche LGLg sur toute la surface (6600 m²)

2. – Lieu d'exécution :

Forêt communale de Baccarat / Bois de la Moncelle / Route forestière du ruisseau Saint-Pierre

3. – Variantes :

Les variantes sont autorisées si l'entreprise réalise et fournit une étude montrant la faisabilité et l'atteinte des objectifs souhaités.

Le dépôt de l'offre de base reste obligatoire.

4. – Options :

Néant.

5. – Prestations similaires le cas échéant :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit, dans les conditions fixées par le paragraphe 7 de l'article 30 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, de conclure un ou plusieurs marchés similaires négociés avec le titulaire du présent marché.

6. – Durée du marché ou délai d'exécution :

Le présent marché ne comporte pas de période de préparation.

Les travaux seront commencés à partir de septembre 2016 et seront réalisés avant le 30 octobre 2016.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1. - Forme du marché :

Le présent marché est un marché de travaux, passé en application des articles 27 et 34 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

2 - Forme juridique des groupements (co-traitance) :

En cas de réponse sous forme de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise, membre du groupement, doit fournir les documents propres à mettre en évidence, outre sa régularité vis-à-vis des organismes fiscaux et sociaux, la justification de ses qualités et capacités.

Chaque entreprise partie du groupement énumère la totalité des autres entreprises qui le constituent aux fins d'éviter la méconnaissance de l'ensemble des entités du groupement par l'un de ses constituants. Une seule liste incomplète est de nature à entraîner le rejet de la candidature du groupement.

3 - Sous-traitance :

La sous-traitance est admise et soumise à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée au moment de la remise de l'offre, les candidats devront remplir l'acte de sous-traitance "CD4".

Dans le cas où la sous-traitance serait envisagée en cours d'exécution du marché, les dispositions de l'article 3.6 du CCAG-Travaux (Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux) s'appliquent.

SECTION IV – PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

1. - Type de procédure :

Le présent marché fait l'objet d'un marché à procédure adaptée. Il est soumis aux dispositions des articles 27 et 34 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

2. – Modalités d'attribution :

Il sera procédé au jugement des offres selon la présentation demandée à l'article 5 du présent règlement de consultation :

■ dans un premier temps, le jugement des candidatures conformément à l'article 55 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

■ dans un second temps, le jugement des offres remises par les seuls candidats dont la candidature a été jugée admissible conformément à l'article 59 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

Chaque marché sera attribué au candidat dont l'offre formellement recevable se révélera la plus économiquement avantageuse, compte tenu des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. (40 %) prix,
2. (30 %) Valeur technique (la valeur technique sera jugée sur la description des techniques de travaux, sur les moyens en personnels spécifiquement affectés au chantier et sur les moyens en matériels),
3. (30 %) Qualité et provenance des matériaux et fournitures.

3. – Négociation :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats dont le dossier de candidature n'aura pas été rejeté et classés aux trois premiers rangs.

Il se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sans recourir à la négociation, quand bien même elle est envisagée.

4. – Modalités de négociation :

Une audition des candidats admis aux négociations est possible. Dans ce cas, les candidats recevront une convocation par courriel ou par fax, leur indiquant précisément les modalités de cette audition (date, heure, durée, lieu, contenu).

Qu'il y ait ou non une audition, les négociations donneront lieu à des échanges écrits, soit par courriers postaux soit par courriel.

A l'issue de la phase de négociation, un délai sera accordé aux candidats pour la remise de leurs offres finales.

5. – Attribution du marché :

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre se révélera, le cas échéant après négociations, économiquement la plus avantageuse, compte tenu des critères pondérés énoncés à l'article 2 Section IV du présent règlement.

6. – Contenu du dossier de consultation :

- le bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le présent Règlement de la Consultation (RC)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
- Plan des travaux.

7. – Modification de détail au dossier de consultation :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8. – Renseignements d'ordre administratif – délais d'obtention des documents et de remise des plis :

8.1 - Modalités d'obtention des documents :

Le dossier de consultation peut être obtenu, à compter de la date de publication du présent règlement de la consultation sur demande écrite à adresser par télécopieur, courrier postal ou électronique à la mairie de Baccarat, voir les coordonnées page 2.

Rappel des principales coordonnées :

COMMUNE de BACCARAT

2, rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT

03.83.76.35.39

marie-claire.divoux@ville.baccarat.fr

Le dossier peut être envoyé aux candidats par voie postale ou électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement aux entrepreneurs.

8.2 - Date limite de réception des offres/candidatures :

Le LUNDI 29 AOUT 2016 à 12 HEURES.

8.3 - Langue devant être utilisée dans l'offre/candidature :

Français

8.4 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de réception des offres

9. – ETABLISSEMENT DES OFFRES

9.1 – Pièces constitutives des offres :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes *datées et signées* par lui :

1. la lettre de candidature "DC1", indiquant de manière explicite le ou les lot(s) concerné(s) par la proposition du soumissionnaire,

2. dans le cas où l'offre serait présentée par un groupement d'entreprises solidaires, l'habilitation du mandataire par chaque co-traitant,

3. la déclaration du candidat "DC2", remplie en totalité,
4. les délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter le candidat et/ou à intervenir en son nom, notamment dans la signature des pièces du marché,
5. si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
6. un document de présentation de l'entreprise en langue française,
7. le mémoire technique du soumissionnaire :
 - il fera une présentation de l'entreprise..
 - il décrira de manière détaillée l'offre technique du candidat et les moyens et l'organisation spécifiquement mis en œuvre pour la réalisation des prestations objet du marché
 - il contiendra les certificats établis par des services externes chargés du contrôle de la qualité
 - il contiendra les références techniques du candidat.
8. le bordereau de prix dûment complété,
9. le cas échéant, la déclaration de sous-traitance « DC4 »,
10. le cahier des charges administratives paraphé et signé,
11. le cahier des charges techniques paraphé et signé,
12. une preuve d'assurance pour les risques professionnels,

En cas de groupement et/ou de sous-traitance, les pièces 3 à 6 sont à fournir pour chaque entreprise.

Les formulaires DC1, DC2, et DC4 sont téléchargeables sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre, lors de la notification, les documents spécifiés à l'article 51 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

L'acte d'engagement sera signé par le seul attributaire du marché.

10. – Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée :

10.1 – Sur support papier (non remise par voie électronique) :

Dans tous les cas, le pli remis par le candidat comportant les documents précisés ci-dessus comporte la mention extérieure suivante, libellée en clair :

**Offre pour la réfection de 2200 ml de la route forestière revêtue dite « route forestière du ruisseau Saint-Pierre » en forêt communale de BACCARAT (54)
NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis**

Ce pli doit être adressé à :

COMMUNE de BACCARAT
2, rue Adrien Michaut
54120 BACCARAT

Il est :

- soit envoyé par la poste à l'adresse ci-dessus par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant la date et l'heure indiquées à l'article 8.2 de la section IV du présent règlement ;
- soit remis contre récépissé au secrétariat de la Commune de LES BAROCHES (54) (aux jours et heures d'ouverture des bureaux)
- **La remise de la candidature et de l'offre s'effectue sous pli cacheté.**

ATTENTION : Les plis des sociétés intéressées, qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne sont pas pris en compte.

10.2. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir :

- pour les renseignements d'ordre administratif, une demande à :

COMMUNE de BACCARAT

2, rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT
03.83.76.35.39
marie-claire.divoux@ville.baccarat.fr

- pour les renseignements d'ordre technique ou une visite, une demande à :

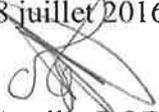
OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence départementale Meurthe-et-Moselle - Service Travaux-Développement
5, rue Girardet – CS 65219
54052 NANCY Cédex
Tél. : 03.83.17.74.40 - Mél.: service-travaux.54@onf.fr

Une réponse est alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier.

Dressé par le Responsable Travaux-du Service
Travaux - Développement de l'Agence O.N.F. de
Meurthe-et-Moselle,

À NANCY,
le 18 juillet 2016


Marie-Amélie RODDE

Accepté par le Maître d'Ouvrage

À Baccarat,
le 20 juillet 2016

Le Maire de Baccarat,



"Lu et accepté"
par l'Entrepreneur,
(cachet et signature)

À.....,

le.....

